

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 589

SÉANCE du 28 NOVEMBRE 2025

Présidence de Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 20/11/2025

Date d'affichage : 09/12/2025

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Michel BLONDEL, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Evelyne DROMART, Charline DUMOULIN, Cédric DUPOND, Pierre GUILLEMANT, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Jean-Claude LEVIS, Catherine LIBESSART, Michel MATHISART, Arnold NORMAND, Roger POTEZ, Jean-Pierre PUCHOIS, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Murielle ROUSSEL, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Daniel TABARY, Alain VAN GHELDER.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Cédric DUPONT, Sébastien BERTOUT donne pouvoir à Michel SEROUX, Daniel BOUQUILLON donne pouvoir à Evelyne DROMART, Alain CAYET donne pouvoir à Roger POTEZ, Jean-Jacques COTTEL donne pouvoir à Michel BLONDEL, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Claude LECORNET, Jean-Marie DISTINGUIN, Ingrid DREMAUX, Nathalie GHEERBRANT, Léon LEBAS, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Didier MICHEL, Jean-Claude PLU, Eric POULAIN donne pouvoir à Ernest AUCHART, Bernard TOURNANT donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU.

Nombre de membres en exercice : 49

Vote : .

- Présents :	26	- Pour :	35
- Votants :	35	- Contre :	0
- Pouvoirs :	9	- Abstention :	0

Délibération relative à la présentation du D.A.A.C.L. (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et logistique)

Il est présenté ce jour au sein du Comité Syndical les volets dédiés à la politique commerciale du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) en cours d'élaboration du SCoT de l'Arrageois.

Il s'agit de porter les 2 grands objectifs : en priorité, dynamiser les commerces des centres-villes (Diversification de l'offre commerciale et densification de parcours marchands attractifs, lutte contre la vacance en centre-ville) et aussi d'optimiser le maillage d'espaces commerciaux périphériques, en privilégiant la mobilisation et l'amélioration des espaces périphériques existants et en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la Loi Climat.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT comporte 2 chapitres dédiés au commerce qui sont distincts mais liés l'un à l'autre.

Le premier chapitre porte sur les objectifs d'aménagement, favorisant le commerce de centre-ville, définissant les localisations préférentielles du commerce au sein de l'armature commerciale pour une irrigation cohérente du territoire en commerces à travers les trois EPCI - *Ces localisations préférentielles sont les centralités et les secteurs d'implantations périphérique (SIP), définis par le SCOT en cohérence avec l'armature commerciale du territoire prenant en considération les différents types de fréquences d'achat selon typologies de commerces* - ainsi que le deuxième chapitre constituant le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et logistique (DAACL).

En conformité avec le Code de l'Urbanisme, le DAACL détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire du SCOT, le commerce de centre-ville et le développement durable. C'est-à-dire les conditions d'implantation pour « les commerces d'importance ». Sont considérés comme « commerces d'importance », l'extension ou la création (dont la création par changement de destination = mutation de bâti) de commerces, ou si c'est le cas d'ensembles commerciaux, d'une surface de vente supérieure à 1 000 m². Le DAACL définit également des objectifs prescriptifs en matière de drives et de logistique commerciale, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est présenté le projet de premier chapitre du D.O.O. dynamiser en priorité le commerce de centre-ville, et privilégier la mobilisation et l'amélioration des espaces commerciaux existant en périphérie, en maîtrisant leur évolution (en cohérence avec la Loi Climat) ainsi que le 2ème chapitre : Document d'Aménagement Artisanal Commercial et logistique (D.A.A.C.L.) et son atlas cartographique (localisations des centralités et des secteurs d'implantation périphérique).

Le Comité syndical,

- Prend acte de la présentation des travaux du D.A.A.C.L. par le bureau d'étude EAU
- Approuve les lignes de ce document qui seront affinées et reprises dans le P.A.S. et le D.O.O.

Document présenté par le Bureau d'étude EAU en séance du Comité Syndical du 28 novembre 2025

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL